

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix mars à onze heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents : Bruno DUGUEY, Jacques ANDRÉ, Marielle GABON, Michel DUGARD, Dominique BISSON,

Etaient absents : Cyrille GALLARD, Éric HOSTE, Didier CHARTIER,

Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice: 8

Nombre de membres présents : 5

Date de convocation : 05 mars 2018

Date d'affichage : 05 mars 2018

Ordre du jour :

-Délégation : DETR et DSIL achat de matériel de cantine scolaire

-Délégations Travaux accessibilité de l'église :

 Demande de la DETR et la DSIL

 Demande de l'APCR

-Délégation : Nomination d'un nouveau délégué au SDEC ENERGIE -Délégation : motion sur la demande de maintien de la cour d'appel à Caen et d'un équilibre territorial des juridictions

-Questions diverses

Le compte rendu 13 février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

1. DEMANDE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE CANTINE SCOLAIRE ET L'AMENAGEMENT D'UN ACCES DE L'ECOLE A LA CANTINE : DELIBERATION N°2018-05

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'utilisation de la salle des fêtes communale comme cantine scolaire apporterait un confort pour les enfants scolarisés à l'école primaire publique d'EPANEY, serait un gain financier et résoudrait les problèmes de transport scolaire le midi. Ce projet nécessite l'achat de matériel de restauration collective.

De plus, un chemin d'accès de l'école à la salle des fêtes doit être aménagé dans le terrain acheté en 2015 derrière l'école, ce qui permettrait aux élèves d'aller de l'école à la cantine sans traverser de route. En effet, la route actuelle permettant d'aller de l'école à la salle des fêtes traverse le centre de la commune et est très dangereuse.

Dans cette perspective, des devis ont été demandés auprès de fournisseurs. Il apparaît que la dépense globale à prévoir s'élève à 15 353.36 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- **approuve** la nécessité d'acheter du matériel de restauration collective afin d'équiper la salle des fêtes communale, future cantine scolaire et d'aménager un accès sécurisé de l'école à la cantine.

-**Sollicite** de l'état, une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et une Dotation de Soutien à l'Investissement Local, concernant les achats et travaux précités.

-**Décide** de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2018)

-**Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette opération ;

2. DEMANDE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE L'ÉGLISE : DELIBERATION N° 2018-06

Monsieur le Maire d'EPANEY rappelle qu'un Agenda d'Accessibilité des établissements recevant du public de la commune a été déposé en 2016. La première phase de respect de cet agenda a été la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes en 2017. La deuxième phase consiste en la mise en accessibilité de l'église pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Dans cette perspective, des devis ont été demandés auprès d'entreprises. Il apparaît que la dépense globale à prévoir s'élève à 35 130.22 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- **approuve** la nécessité de réaliser les travaux d'accessibilité de l'église pour les PMR.

-**Sollicite** de l'état, une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et une Dotation de Soutien à l'Investissement Local, concernant les dits travaux.

-**Décide** de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2018)

3. DEMANDE DE L'AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES (APCR) : TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE L'ÉGLISE : DELIBERATION N°2018-07

Monsieur le Maire d'EPANEY rappelle qu'un Agenda d'Accessibilité des établissements recevant du public a été déposé. La première phase de respect de cet agenda a été la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes en 2017. La deuxième phase consiste en la mise en accessibilité de l'église pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Dans cette perspective, des devis ont été demandés auprès d'entreprises. Il apparaît que la dépense globale à prévoir s'élève à 35 130.22 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- **approuve** la nécessité de réaliser les travaux de mise en accessibilité de l'église pour les PMR.
- **Sollicite** du Conseil Départemental, l'APCR concernant les dits travaux.
- **Décide** de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2018)
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette opération ;

4. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CALVADOS (SDEC ENERGIE) : DELIBERATION N°2018-08

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Mme Pascaline TANNEUR, conseillère municipale et déléguée au SDEC ENERGIE, il convient de réélire un nouveau délégué.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de désigner M. Bruno DUGUEY comme délégué afin de représenter la commune d'EPANEY au sein du SDEC ENERGIE.

Les délégués SDEC ENERGIE sont donc :

Monsieur Cyrille GALLARD, conseiller municipal

Monsieur Bruno DUGUEY, maire

5. MOTION SUR LA CARTE JURIDIQUE ET SUR LA DEMANDE DE MAINTIEN DE LA COUR D'APPEL DE CAEN ET D'UN EQUILIBRE TERRITORIAL DES JURIDICTIONS : DELIBERATION N° 2018-09

VU la délibération N°15/2018 du 15 février 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Falaise sur la motion de demande de maintien de la cour d'appel de Caen et d'un équilibre territorial des juridictions.

M. le maire fait part de cette délibération aux membres du conseil municipal et expose que :

- des arbitrages pourraient être opérés concernant la cour d'Appel de Caen en faveur de Rouen comme ça été le cas pour d'autres domaines comme par exemple le CROUS.
- le maintien d'un équilibre du territoire Normand dans le domaine de la justice est souhaitable
- l'offre d'accès aux justiciables et professionnels du droit à la cour d'appel doit être maintenue et facilitée
- la proximité des services publics est une condition essentielle à la mise en œuvre du principe de démocratie.
- le site de Caen dispose de bâtiments récents, fonctionnels, adaptés.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- Revendique un équilibre des administrations sur le territoire Normand et un maillage territorial des juridictions conforme aux attentes des justiciables et au bon fonctionnement du service public de la Justice ;
- Défend le maintien de deux cours d'appel à Caen et à Rouen et la reconnaissance de Caen comme ayant vocation à accueillir la Cour d'Appel Région Normande ;
- Refuse l'assèchement progressif du budget sur les juridictions de Caen, les empêchant de fonctionner efficacement ;
- Refuse la spécialisation avec la mise en place de chambres détachées ;
- Demande que soient maintenues les Cours généralistes ;
- Demande au gouvernement de reconsidérer ses arbitrages dans un souci d'équilibre du territoire

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 10 mars 2018

Délibérations: N°2018-05, N°2018-06, N°2018-07, N°2018-08, N°2018-09

Le Maire: Bruno DUGUEY	
Jacques ANDRÉ	
Cyrille GALLARD	Absent excusé
Dominique BISSON	
Éric HOSTE	Absent excusé
Didier CHARTIER	Absent excusé
Michel DUGARD	
Marielle GABON	